

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 29 mars 2017

Séance du 10 mars 2017

17 NPNRU - constitution d'un groupement de commandes - études de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des Hauts de Creil et la mission spécifique sur le stationnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. BOUKHACHBA	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire adjoint, expose :

Dans la continuité du 1^{er} projet de renouvellement urbain déployé sur l'agglomération, les quartiers des Hauts de Creil ont été retenus par l'ANRU pour un projet d'intérêt national.

Le NPNRU vise à inscrire ces quartiers dans la stratégie de développement de la ville, à les positionner au cœur des échanges entre le centre-ville, les espaces naturels et les secteurs d'emplois, à y renforcer la mixité de l'habitat et le réseau d'équipements publics. Ceci en prenant en compte les besoins des habitants et en mutualisant les ressources existantes.

Afin d'apporter une réponse cohérente aux enjeux et aux problématiques du quartier des hauts de Creil, de définir les opérations d'aménagement qui peuvent faire levier, la Ville et les organismes bailleurs concernés souhaitent se faire accompagner par un cabinet d'études regroupant des compétences en urbanisme et en programmation pour élaborer un plan guide sur le quartier et réaliser une étude plus spécifique sur les problématiques de stationnement rencontrées sur ces secteurs de la ville.

La Ville, Oise Habitat, la SA HLM et le Logement Francilien se sont accordés pour constituer un groupement de commandes afin de réaliser ces missions qui seront inscrites dans le protocole de préfiguration avec l'ANRU.

maintenant !

Elles consistent, en associant la population, en la réalisation de diagnostics, de scénarii d'aménagements qui permettront d'envisager différentes pistes de mutation du quartier. Celles-ci amèneront les maitres d'ouvrages constitués en groupement à arbitrer et à choisir un parti d'aménagement pour le quartier et les opérations à inscrire dans le programme NPNRU.

Ces études ont été estimées à 270 000 € HT soit 324 000 € TTC et au regard du plan prévisionnel de financement seraient financées à hauteur de 50% par l'ANRU.

Le reste à charge sera réparti de la manière suivante :

	Ville	Oise Habitat	SA HLM de l'Oise	Logement Francilien
Etude de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des hauts de Creil	42%	38%	13%	7%
Mission spécifique sur le stationnement	60%	30%	10%	

Pour constituer ce groupement de commande, la commune et les trois organismes bailleurs doivent signer une convention constitutive du groupement dans laquelle sont définies les modalités de fonctionnement.

La ville de Creil, les organismes bailleurs Oise Habitat, la SA HLM de l'Oise, le Logement Francilien ont désigné la ville de Creil comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, la ville de Creil doit procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants dans le respect des règles imposées par les textes de la commande publique pour mettre en œuvre les études prévues.

Il vous est donc demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes concernant les études de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des hauts de Creil et la mission spécifique sur le stationnement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le projet de convention constitutive du groupement entre la ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat , la SA HLM de l'Oise, le Logement Francilien pour la réalisation des études de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des hauts de Creil et la mission spécifique sur le stationnement,
Considérant le besoin commun entre la Ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat et la SA HLM de l'Oise, de réaliser conjointement ces études,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 10 mars 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de groupement entre la ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat et, la SA HLM de l'Oise et le Logement Francilien pour la réalisation des études de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des hauts de Creil et la mission spécifique sur le stationnement.

Article 2 : d'approuver le projet de convention constitutive du groupement entre la Ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat, la SA HLM de l'Oise et le Logement Francilien pour la réalisation des études de programmation urbaine et de reconfiguration du quartier des hauts de Creil et la mission spécifique sur le stationnement.

Article 3 : d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

Article 4 : d'approuver la désignation de la commune de Creil comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi constitué.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents y afférents.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention constitutive.

Article 7 : d'imputer les dépenses de crédits inscrits au budget à cet effet, compte 810/2031/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17
et publication ou notification le 06/04/17
affiché le 30/03/17
CREIL, le 06/04/2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

3/3

